

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1360 portant élévation des décharges des sommes sur les état de dégrèvement

n° 1360

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
25 novembre 1946

Numéro JO  
n° 11 du 30/11/1946

Date du numéro  
30 novembre 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** les articles 173 et suivants du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les actes modificatifs subséquents

**Vu** l'arrêté n° 940 du 24 décembre 1943 portant codification des dispositions réglementaires en vigueur en Côte française des Somalis en ce qui concerne les contributions directes.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— La décharge des sommes portées sur les états de dégrèvement s'élevant au total de treize mille neuf cent vingt-quatre francs (13.924) est prononcée. Exercice 1946. Etat n° 1. — Impôt général sur le revenu.....4.640 » Etat n° 2. — Impôt sur le chiffre d'affaire..... 9.131 » Etat n° 3. — Impôt personnel..... 150 » TOTAL..... 13.924 »

#### Art. 2

— Cette somme sera portée en réduction du montant des rôles émis sur le

chapitre 1er du budget local. exercice 1946. par voie de certificat de dégrèvement délivré par l'Ordonnateur délégué.

#### Art. 3

— Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**